

Sélection des questions des internautes aux intervenants

A propos des « majors » ...

-----Message d'origine-----

Envoyé : samedi 30 août 2003 11:33

Objet : [Rencontre] Abus de position dominante

L'industrie de la musique est sans aucun doute coupable d'abus de position dominante. La liste des abus est longue, on y trouve les prix fixés et abusifs des disques, le contrôle complet des moyens de diffusion, taxes abusives sur les médias vierges, droit de vie et de mort sur les artistes,...). Elle a été condamnée récemment en ce sens en Angleterre et en Australie, elle est en procès au US contre les webcasters indépendants. Comme tous les monopoles, il y a une incapacité inhérente à se remettre en question. Ne faudrait-il pas casser ce monopole, afin que des nouveaux modes de distribution puissent être exploités par une industrie enfin dynamique ?

-----Message d'origine-----

Envoyé : jeudi 4 septembre 2003 09:13

Objet : [Rencontre] P2P et le droit d'auteur

<http://www.uzine.net/article1997.html> L'article suivant vaut la peine d'être lu.

Il fait clairement ressortir que le P2P N'EST PAS UNE MENACE pour les auteurs, mais pour les sociétés de diffusion. Le problème qui se pose actuellement n'est pas de savoir si on peut garantir un salaire minimum aux auteurs en diffusant leur oeuvre par P2P, mais de savoir si les pouvoirs publics arriveront à se libérer du lobbying de ces sociétés de diffusion...

Qu'en pensez-vous ?

Cordialement

-----Message d'origine-----

Envoyé : lundi 1 septembre 2003 10:35

Objet : [Rencontre] Les majors deviennent-elle inutiles ?

+5% de vente de CD en France (~+30% pour les DVD), -15% sur les ventes US (en pleine crise économique), une sortie de nouveauté diminué de 30% par rapport à il y a quelques années, l'abonnement internet, l'abonnement du portable, les jeux vidéo, l'abonnement de télévision numérique, malgré tout ça, les pertes "prévus" par l'industrie du disque sont dues aux piratages et justifient à leurs yeux une attaque frontale des libertés individuelles comme le droit de copie privé et le droit à la vie privée (que les DRM vont contourner).

La crispation sur le judiciaire de cette industrie ne montre-elle justement pas qu'elle est devenue un parasite du système qui cherche absolument à conserver sa puissance ?

-----Message d'origine-----

Envoyé : samedi 30 août 2003 13:03

Objet : [Rencontre] quelle menace???

En effet, ce système permettrait à des groupes de se faire connaître à moindre frais et de plus les majors pourraient les lancer sans avoir de coûts de pressages... alors dites-moi en quoi consiste la menace de la musique en ligne?

A propos de l'impact économique ...

-----Message d'origine-----

Envoyé : vendredi 29 août 2003 23:23

Objet : [Rencontre] manque à gagner

Quelle étude a montré le soit disant manque à gagner dû au P2P ?

Mon expérience me montre que j'achète les CD de mes artistes préférés, même après en avoir téléchargé les titres. Il y a un certain nombre d'albums téléchargés que j'écoute mais que je n'aurais pas acheté.

-----Message d'origine-----

Envoyé : vendredi 29 août 2003 21:27

Objet : [Rencontre] progression des ventes de disques

Y a-t-il vraiment un impact pour les industriels du disque à cause d'internet ? Je ne suis absolument pas pour l'échange de fichiers musicaux copyrightés sur internet, mais force est de constater que depuis la démocratisation de celui-ci, les ventes de disques ont des niveaux records ce qui tend à prouver que l'internet n'a au pire aucun effet, au mieux un effet positif.

Pour rappel (source www.disqueenfrance.com)

chiffre d'affaire 1998 : 7646 MF

chiffre d'affaire 1999 : 7453.2 MF

chiffre d'affaire 2000 : 7379.5 MF -1%

chiffre d'affaire 2001 : 8177.7 MF/1247 M€ +10.8%

chiffre d'affaire 2002 : 1302 M€ +4.4%

chiffre d'affaire premier trimestre 2001 : 291.3 MF (année extraordinaire je le rappelle)

chiffre d'affaire premier trimestre 2002 : 305.5 MF (trimestre qualifié d'exceptionnel dans les commentaires de disque en France)

chiffre d'affaire premier trimestre 2003 : 284.6 MF (très bon quand même d'après les commentaires)

-----Message d'origine-----

Envoyé : mercredi 30 juillet 2003 11:06

Objet : [Rencontre] Baisse de ventes de CD et réseaux P2P

La baisse des ventes des CD est-elle vraiment due à l'émergence des Réseaux P2P ou les labels n'en sont-ils pas aussi responsables de par leur stratégie de promotion d'artistes "fast-food" très vite rentabilisés et de non réédition de leur catalogue de "vieux" titres?

A propos de l'évolution de la demande ...

-----Message d'origine-----

Envoyé : dimanche 31 août 2003 12:32

Objet : [Rencontre] on en veut plus pour notre argent

L'industrie musicale ne voit-elle pas dans l'utilisation du P2P un changement dans les habitudes de consommation ? Les gens attendent d'un disque qu'il soit plus qu'une simple galette en plastique contenant des chansons et ne sont pas prêts à payer pour un disque alors que seule une poignée de chansons les intéresse.

-----Message d'origine-----

Envoyé : mercredi 20 août 2003 14:19

Objet : [Rencontre] Le P2P pour découvrir les albums ?

Comment écouter un album entièrement avant de l'acheter ? Impossible !

L'acheter aveuglement, alors ? Et bien non : le télécharger en P2P, l'écouter, puis choisir d'acheter ou pas. Et peut-être d'aller au concert ?

A propos des droits des utilisateurs ...

-----Message d'origine-----

Envoyé : lundi 11 août 2003 16 :44

Objet : [Rencontre] A QUAND LA RECONNAISSANCE DU DROIT DU PUBLIC ?

Le P2P anéantit le coût de la reproduction des oeuvres artistiques. Dans ces conditions, le monopole de reproduction consenti aux auteurs et à leurs ayants droits n'a plus lieu d'être même s'il est à la base de leur modèle économique.

En revanche, les ayants droits semblent prêts à détourner ces technologies à leur unique avantage en généralisant le cryptage des oeuvres et l'identification des internautes. Face à ces tentatives d'extension du droit d'auteur hors de ses frontières traditionnelles, ne serait-il pas temps de reconnaître de véritables droit du public plus que des exceptions aux droits patrimoniaux des auteurs?

-----Message d'origine-----

Envoyé : samedi 30 août 2003 14:43

Objet : [Rencontre] les droits des utilisateurs

Les lois renforcent toujours plus les droits des éditeurs (taxe sur la copie privée, etc.), Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour renforcer les droits des utilisateurs ?

-----Message d'origine-----

Envoyé : vendredi 29 août 2003 23:33

Objet : [Rencontre] Droits d'auteurs

Depuis plusieurs années, les industries du disque font pression pour "faire respecter les droits d'auteurs". Qu'en est-il des droits du consommateur, qui sont bafoués régulièrement (droit à la copie privée, par exemple) ? Pourquoi ne pas plutôt protéger les plus démunis (consommateurs et artistes) face aux intermédiaires qui n'ont aucun rôle dans la production artistique?

A propos de la diversité culturelle ...

-----Message d'origine-----

Envoyé : vendredi 29 août 2003 22:31

Objet : [Rencontre] Jeune auteur et Internet

Etant un jeune auteur, la possibilité d'utiliser les services d'un éditeur classique n'est pas possible pour des raisons de coûts... Je diffuse mes propres créations via Internet et cela me permet de toucher un public plus large et me permet de gagner ma vie...

-----Message d'origine-----

Envoyé : vendredi 29 août 2003 01:42

Objet : [Rencontre] Internet: Opportunité pour le créateur

Un compositeur ou un interprète devrait aujourd'hui regarder le modèle de fonctionnement du logiciel libre et s'en inspirer pour utiliser l'Internet pour diffuser sa production directement vers ses utilisateurs directs. Car ce qui le fait vivre (notamment dans le milieu de la musique dite classique) ce sont les concerts, son poste d'enseignant, les commandes reçues, etc... et non les revenus de la vente de ses disques (tout le monde n'a pas écrit le Boléro de Ravel). Des artistes tels J. Savall ont déjà franchi le pas en devenant leur propre éditeur. Le rôle de l'éditeur/distributeur ne doit-il pas alors se recentrer (gestion de projet type opéra) voire s'il est inutile disparaître ?

-----Message d'origine-----

Envoyé : mercredi 20 août 2003 15:37

Objet : [Rencontre] Le P2P

Les nouvelles technologies d'échange de fichiers sur Internet, permettent aujourd'hui de diffuser des fichiers musicaux. Certains sous Copyrights (90%) d'autres non, libres de droits, pour faire connaître leur musique. Je suis un adepte de ce type d'échanges qui me permet chez moi d'accéder à de nombreux artistes lointains, inconnus des maisons de disques. Quel est votre point de vue sur le sujet?

A propos des solutions à mettre en œuvre ...

-----Message d'origine-----

Envoyé : mercredi 23 juillet 2003 18:39

Objet : [Rencontre] Nouveau circuit de distribution

Internet offre une nouvelle possibilité de diffuser de la musique. La suppression de tous les intermédiaires permet de réduire les coûts d'accès à la musique. Nous attendons donc de voir baisser significativement les prix de la musique. Plus de choix, pour le même budget. Et pendant qu'on y est, merci de passer la TVA à 5,5%. La musique est un bien de première nécessité, même les peuples les plus primitifs font de la musique !!!

-----Message d'origine-----

Envoyé : mardi 26 août 2003 09:18

Objet : [Rencontre-DdN] Les dispositifs de protection contre la copie

Aussi sophistiqué soit-il, un dispositif de protection contre la copie est facile à contourner, ne serait-ce qu'en enregistrant le signal de sortie d'une platine CD...

À côté de cette inefficacité notoire, cette protection attise l'esprit de liberté de certains qui voient là un défi à relever.

Ne pensez-vous pas que le développement des échanges sur Internet a un rapport direct avec cette bataille contre la copie engagée par l'industrie du disque ces dernières années ? N'est-ce pas un juste retour de bâton ?

-----Message d'origine-----

Envoyé : samedi 30 août 2003 09:25

Objet : [Rencontre] Domaine Public - Prix légal?

Pourquoi ne pas faire tomber dans le domaine public les morceaux ou albums après 3 ans de commercialisation? Après, si une major continue à les commercialiser, alors 10-12€ serait le maximum raisonnable et pourquoi pas légal? A 22€ minimum l'album des Pink Floyd, je trouve que c'est de l'abus.

-----Message d'origine-----

Envoyé : vendredi 29 août 2003 19:32

Objet : [Rencontre] p2p

C'est certain, s'approprier le travail des autres est un vol ! Je télécharge pourtant sans vergogne. On m'a donné tous les moyens pour le faire, on m'a même incité à le faire en vantant le haut débit ... On m'incite également à la violence routière en me proposant des super voitures qui roulent à plus de 200km/ heure ... Qui sont les véritables coupables ? Pourquoi ne pas taxer les cdr, les graveurs, les disques durs l'accès à internet? Mais SVP, laissez-nous profiter des choses que notre société invente.

-----Message d'origine-----

Envoyé : samedi 30 août 2003 15:49

Objet : [Rencontre] le média en tant que chose discrète(non physique)

Bonjour, je souhaite savoir si on ne pourrait pas dissocier entièrement un média de son support en donnant un droit d'utilisation personnel du média lors de l'achat.

Exemple: lors de l'achat d'une propriété, un terrain, une voiture, un chien, on détient un papier officiel qui nous cite comme étant le propriétaire du bien.

Autre exemple : une société dépose un brevet. Comment sait-on qui a déposé le brevet ? Jje suppose que cela est noté dans une base de données officielle. Pourquoi ne pas faire pareil avec un film, une chanson, un album? Un particulier détiendrait alors un "brevet" d'utilisation du média et on le lui attribuerait lorsqu'il achète son disque sur internet (IMS) ou à Auchan/Carrefour.

-----Message d'origine-----

Envoyé : dimanche 31 août 2003 16:08

Objet : [Rencontre] Copies dégradées et droit moral des auteurs et des artistes interprètes

Monsieur le Ministre,

Le 20 janvier 2003, à l'occasion du MIDEM de Cannes, vous avez déclaré que vous n'étiez pas hostile à l'instauration d'une technique permettant de dégrader progressivement la qualité d'un support copié, afin de limiter la copie privée. Vous avez affirmé que "ça ne [vous] choque pas que la reproduction d'un enregistrement puisse se traduire par une dégradation de la copie". Mais ne serait-ce pas là une violation du droit moral des auteurs et des artistes-interprètes, donc de la contrefaçon ?

-----Message d'origine-----

Envoyé : lundi 18 août 2003 19:53

Objet : [Rencontre] Musique en ligne

A quand un logiciel Linux permettant d'acheter en ligne de la musique ?

En effet j'ai abandonné Windows XP qui me pose trop de problème de configuration pour la plate-forme Linux (Mandrake) qui est désormais plus conviviale et surtout plus performante

que Windows. Or sous Linux, vous ne pouvez pas acheter de la musique en ligne. C'est un VRAI problème de consommateur car il s'agit de la part des éditeurs en ligne d'une discrimination. C'est du moins ainsi que je le vis.

Sauf à télécharger en peer to peer de manière illégale, ce que je me refuse de faire. J'attends de la part du Forum une réponse. La commission européenne dans sa notification de grief à Microsoft est en train de se tromper : A quoi bon détacher WMP de Windows si WMP demeure uniquement compatible Windows ?

-----Message d'origine-----
Envoyé : mercredi 13 août 2003 15:59
À : contact@foruminternet.org
Objet : [Rencontre] Peer To Peer

Pensez-vous faire comme au Danemark, c'est à dire envoyer la note aux gens utilisant le Peer to Peer ?

A propos de l'interdiction du P2P ...

-----Message d'origine-----
Envoyé : dimanche 31 août 2003 10:42
Objet : [Rencontre] Interdire le P2P?

J'attire votre attention sur le fait que le p2p est une technologie et non une infraction à la loi : à travers le p2p, des associations ou des entreprises échangent des documents dans le respect de la loi. De plus, les logiciels libres sont légalement transmissibles par ce biais.

Interdire le p2p sous prétexte de protéger le droit d'auteur serait un désastre. Le gouvernement prendra-t-il ce risque?

-----Message d'origine-----
Envoyé : vendredi 29 août 2003 20:45
Objet : [Rencontre] Logiciel Peer2Peer

Tendons-nous vers une législation du type DMCA américain? Si on interdit le P2P, si on poursuit leurs concepteurs, pourquoi ne pas faire de même avec les photocopieuses et leurs fabricants?